



2023
APPEL À RESIDENCE . RueWATT
Fabrique artistique pour la rue, le cirque et l'espace public

Candidatures à envoyer jusqu'au 3 février 2023 à 10h

...

Une proposition de la Coopérative De Rue et De Cirque (2r2c)

La Coopérative De Rue et De Cirque (2r2c)

Depuis sa création en 2005, la Coopérative De Rue et De Cirque défend un projet de soutien aux arts du cirque et de la rue en Ile-de-France. Autour d'un projet de diffusion sous chapiteau et en espace public se sont développés plusieurs axes structurants :

- Le soutien à la création (scène conventionnée d'intérêt national pour la création - cirque en espace public),
- La médiation en direction des publics, scolaires, sociaux, amateurs.trices,
- Les projets de territoires avec un ancrage dans le sud de Paris (12 et 13), les communes limitrophes et le département de Seine-et-Marne.

Depuis 2021, la Coopérative De Rue et De Cirque développe un projet renforcé de soutien à la création avec l'ouverture de deux lieux de fabrique artistique :

- **L'Espace ChapitO**, Pelouse de Reuilly, Paris 12ème (juillet/septembre),
- **RueWATT**, Paris 13ème (ouverture est prévue en janvier 2023).

Nouvel équipement entièrement aménagé et pensé pour l'accueil d'équipes au travail, RueWATT assumera une double mission. Accompagner et soutenir les équipes artistiques en création mais également sensibiliser les publics et favoriser les croisements entre professionnels et amateurs.trices.

Au delà de ces fondamentaux, RueWATT affirme une identité forte, celle d'un lieu de croisement des disciplines, un laboratoire artistique ouvert sur l'extérieur, l'espace public.

RueWATT est animé et géré par la Coopérative De Rue et De Cirque, représentant de par ses statuts un collectif d'artistes, de techniciens, de spectateurs/public, de partenaires culturels et sociaux. Pour la première année d'ouverture de RueWATT, la Coopérative De Rue et De Cirque lance un appel à candidatures pour un programme de résidences d'avril à décembre 2023.

...

Par ailleurs, L'Espace ChapitO accueille des compagnies sous chapiteau ou en extérieur durant l'été, pelouse de Reuilly. Un appel à projet spécifique sera ouvert au printemps.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL EN RÉSIDENCE

Les espaces et périodes disponibles :

- Une salle de répétition de 100 m² équipée, 7 mètres sous grill, nombreuses accroches pour aérien,
- Deux loges,
- Une cuisine aménagée à partager et en autogestion.

Périodes de résidences :

- D'avril 2023 au 21 juillet 2023
- Du 21 août 2023 au 22 décembre 2023

Les disciplines artistiques. Cirque, Danse, Théâtre...toutes disciplines ayant l'espace public, lieux non dédiés ou chapiteaux comme espaces de représentation et éléments d'écriture.

L'accueil technique. Mise à disposition d'un.e régisseur.se pour un service de montage et un service de démontage maximum à l'arrivée et au départ de la compagnie. La Coopérative ne disposant pas d'un personnel technique permanent, les besoins techniques doivent être évalués avant la résidence. Les demandes en matériel doivent faire partie de la fiche technique initiale, la coopérative fera son maximum pour y répondre. Toute demande supplémentaire donnera lieu à une discussion entre la coopérative et la compagnie.

Les temps de travail en espace public devront être prévus le plus précisément possible. La coopérative préviendra les autorités compétentes. Le déroulement de ces séances restent sous la responsabilité de la compagnie.

Les temps publics. Les sorties de résidences, étapes de travail seront anticipés dès le dépôt de candidature afin d'en identifier les besoins éventuels et seront réalisé.e.s en concertation avec l'équipe de la Coopérative. Les sorties de résidences restent sous la responsabilité technique des compagnies. Au-delà des services d'entrée et de sortie, les besoins techniques supplémentaires seront refacturés.

Le soutien financier. La Coopérative participe en numéraire aux frais de résidence de la manière suivante : Prise en charge de 50 % de la masse salariale des répétitions dans la limite de 3000 € HT par équipe artistique et sur la base du salaire minimum conventionnel CCNEAC en vigueur.

Le soutien en communication. Les compagnies fourniront aux équipes de relations publiques des éléments de communication, notamment des photos libres de droit. Au-delà de la communication générale autour de RueWATT, il reviendra à chaque compagnie de mettre en place les moyens lui permettant de faire venir publics et professionnels aux rendez-vous qui lui sont propres. Un relais sur les réseaux sociaux pourra être réalisé si ces rendez-vous sont suffisamment anticipés.

Nous vous remercions de faire mention comme suit dans vos communication : Avec le soutien de RueWATT / Coopérative De Rue et De Cirque et d'ajouter un logo si nécessaire.

Transport et hébergement. RueWATT ne dispose d'aucun hébergement sur place. Les frais de transports, hébergement et repas restent à la charge de la compagnie.

Accès : 18 rue Watt 75013 Paris. Métro : Bibliothèque (ligne 14). Tramway : T3a Arrêt avenue de France

CANDIDATURE

Pour candidater, nous vous remercions de bien vouloir envoyer par mail les éléments demandés à production@2r2c.coop

- => Le questionnaire ci-dessous **au plus tard le 3 février 2023 à 10h**
- => Une présentation du projet et de la compagnie ou du collectif
- => une fiche technique détaillée du projet

Si votre candidature est retenue, il vous sera demandé :

- => Une copie des licences d'entrepreneurs du spectacle,
- => Une attestation d'assurance à jour,
- => Pour les structures, un extrait de registre de sécurité à jour, un plan d'implantation + fiche technique.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Structure :

Nom de la compagnie :

Forme juridique et année de création :

N° Siret :

Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

Nom et qualité du contact :

Adresse (siège social) :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

Licences 2. n° :

3. n° :

Assurance :

Nom du représentant légal et qualité :

Projet :

Titre du projet :

Discipline artistique dominante :

Direction artistique :

Nombre d'artistes au plateau :

Nombre de techniciens au plateau :

Distribution :

Metteur.se en scène :

Artiste :

Technicien.ne :

Objectifs de la résidence (recherche, répétitions, création, reprise – 500 caractères max) :

